

INFORMATION À LA POPULATION

(Mai 2020)

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 :

Sur instructions du Préfet de l'Aisne, 5 personnes au maximum pourront procéder au dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune. Le Maire, les trois adjoints et le porte drapeau des anciens combattants assureront la cérémonie le 8 mai 2020 à 11h00.

Les Glanoises et les Glanois sont invités à rester chez eux et à pavoiser leur habitation à cette occasion.

PLAN DE DÉCONFINEMENT :

Vous trouverez au milieu de ce document l'ensemble des dispositions prises par le gouvernement applicables à partir du 11 mai 2020 pour le déconfinement, sachant qu'à ce jour nous ne savons pas si l'Aisne sera classée en zone rouge ou verte.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

• ÉCOLE :

Une réouverture de l'école de Brasles est envisagée pour les élèves de Grande Section, Cours préparatoire et Cours moyen 2^{ème} année à compter du 12 mai 2020 (Le 11 mai est jour de prérentrée pour les personnels enseignants et autres) Ce retour à l'école doit être envisagé avec précaution et prudence, et se fera seulement sur la base du volontariat des familles.

Le protocole sanitaire national édicté par le ministère de l'Éducation Nationale étant complexe mais nécessaire pour assurer la sécurité sanitaire de tous, enfants, parents, personnels, les solutions sont à l'étude et mises en place progressivement depuis la semaine dernière mais rien n'est arrêté définitivement à ce jour.

Les parents dont les enfants sont concernés seront informés directement des dispositions prises pour l'école mais également pour l'accueil périscolaire, la

restauration scolaire, l'étude, etc. et le transport des enfants de Gland scolarisés à Brasles....

MASQUES de PROTECTION :

La région Hauts de France va doter chaque habitant d'un masque en tissu lavable et réutilisable (masque dit « Grand public »). Dès le 8 avril, Le PETR-UCCSA, chargé de centraliser les besoins des communes, a été informé des demandes pour Gland.

Par ailleurs, à la même date, des masques à usage unique ont également été commandés par la commune par l'intermédiaire du PETR-UCCSA, masques pour lesquels nous n'avons pas de date de livraison précise.

Aux dernières informations du 5 mai 2020, les masques fournis par la région devraient être dispatchés à partir du 11 mai 2020 vers les chefs lieux de cantons (pour Gland, Château-Thierry). A charge pour les mairies, de les réceptionner et d'en assurer la distribution.

Nous vous indiquerons lorsque cela sera possible et comment faire pour retirer vos masques. (Voir affichage municipal et site Internet de la mairie www.mairiedegland02.fr page COVID 19).

Pour planifier au mieux cette distribution, nous avons besoin de savoir combien de personnes sont <u>physiquement</u> présentes dans le village. Si pour la très grosse majorité des foyers ce nombre est connu, il y a malheureusement des habitations occupées actuellement pour lesquelles nous n'avons aucune indication. Il s'agit le plus souvent de logements ou de maisons en location ou qui ont changé de propriétaires récemment.

Nous demandons instamment aux personnes qui ne se sont jamais présentées en mairie pour nous signaler leur présence, de le faire le plus rapidement possible :

- par téléphone au 03 23 69 24 56
- par mèl : commune-de-gland@wanadoo.fr

A défaut, nous ne pourrions faire le nécessaire pour vous attribuer votre dotation.

Nous avons été épargnés par l'épidémie pour l'instant grâce à votre civisme. Ne relâchons pas notre vigilance après le 11 mai.

Continuez à respecter les consignes et portez vous bien.

Le 1^{er} Adjoint, M. Carlier Le Maire, G. Pelamatti

		11 mai a	11 mai au 1 ^{er} juin	
	Avant le 11 mai	Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	<u>Perspectives</u> après le 2 juin
Vie sociale et activités	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Rassemblements de plus de 10 personnes	Intendits	intendits	dits	A définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits		interdits jusqu'au 31 août	
Colonies de vacance, camps, etc.	Fermès	Feb	Fermes	A définir fin mai
Forêts	Fermèes	ANNO	Ouvertes	
Parcs et jardins	Femes	Fernés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	Fermés	Fer		
Salles de sport, des fêtes et polyvalentes	Fermées	Pen	Fermées	A définir fin mai
Cinémas et théâtres	Fermés	lej	Feynnés	
Médiathèques et bibliothèques	Fermées	Ano	Ouvertes	
Petits musées	Fermés	VNO OUV	Ouverts	
Grands musées	Fermés	Fel	Fermes	
Lieux de cultes	Ouverts sans ceremonie	Ouverts san	Ouverts sans cérémonie	A définir fin mai
Mariages et cérémonies	Reportes sauf urgence	Reportes sa	Reportés sauf urgence	
Cimetières	Fermés	VNO	Ouverts	
Cérémonies funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 21	Wieins de 30 personnes	A définir fin mai

Déplacements			
Dans l'espace public	Interdits, sauf 8 derogations	Autorisés	
En transports en commun	Interdits, sauf 8 derogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation	
Longue distance (>100 km)	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux lamilleux et professionnels. Advestantos	A définir fin mai
			9

	Offre maximale Offre reduite En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales Masque obligatoire	inter-régionaux Offre-réduite Adéfinir fin mai Reserves aux motifs imperieux professionnels et familiaux A définir fin mai Masque-obligaeure (Masque-obligaeure)	Uniquement pour deplacements autorise: Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager
Transports	Transports en commun urbain	Transports inter-régionaux Avions	Taxi / VTC

Transports			
Transports en commun urbain	Office reduite Uniquement pour deplacements suro ises	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales Masque obligatoire	
Transports inter-régionaux Avions	Office reduite Uniquement pour déplacements autorisés	Ofter reduite Reserves aux motifs imperieux professioneis et familiaux Masque obligataire	A définir fin mai
Taxi / VTC	Uhiquement pour déplacements autorisés	Limitation du nombre de passagers Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager	
Commerces			
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40.000 m²	Unquernent commerces de première necessite	Respect de regles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garantics. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque	
Marchés en plein air	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet	
Centres commerciaux > 40 000 m ²	Farmes	Fermeture possible pay le préfet en est de Zone de chalandise Importante	A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Fermes	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires	新
Bars, cafés, restaurants	Fermés	Fermés	A définir fin mai
Ecoles et crèches			
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe	
		Volontariat	

Ecoles et crèches			
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe	
Elementaires	Fermées	Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	
Collèges	Femes	Ouverts en commençant par 6 ^{eme} et 5 ^{ème} Emmés Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques obligatoires	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées	Fermés	femes	Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
Crèches	Accuel des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum Masques obligatoires pour les personnels	

	à moins de 1km, pendant moins d'1h sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	
Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)	Interdits	A définir fin mai
Sports collectifs et de contact	Interdits (liste établie par le ministère)	